

Convocation du Conseil Municipal

M. le Maire, au lieu ordinaire de leurs séances, sous
dimanche 23 Octobre 1932 à 9 heures du matin

Ordre du Jour

- 1^o Budget primitif de 1933.
- 2^o Service Vicinal; Budget primitif de 1933
Budget des chemins ruraux communaux
- 3^o Lotissements. - Avis du Conseil.
- 4^o Acquisition de terrains
- 5^o Réparations pour 1933 - Liste de présentation
- 6^o Affaires diverses

Reçu le 16 Octobre 1932
Le Maire
J. J.

Conseil Municipal

Séance du 23 Octobre 1932

L'an mil neuf cent trente deux, le vingt-troisième
mois d'octobre à neuf heures du matin, le Conseil
municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la prési-
dence de M. Rivière Maire

Présents : M. M. J. Marillat, Marchais Rivière,
Savin, Guerin, Caugeron, Hervolet, Chiefaire,
Canchereau, Billy, Jubard, Royer, Fabrice,
Bastis, Brérouneau, Marchéau, Kraus, Boulet,
& Carpin

Absents : M. M. Martin, Pamy & Chauvelon
excusés

M. Guérin est nommé secrétaire
Le procès-verbal de la dernière réunion est lu

et adopté sans observations

Budget primitif
de
1933.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif de 1933, dressé par lui de concert avec la Commission des Finances et appuyé de tous documents utiles propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal après avoir discuté article par article a certifié le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumis à l'approbation de M. le Préfet, a arrêté comme suit:

1° Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 1.513 169.⁶⁶

2° Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 1.513 123.22

En conséquence la valeur du centime étant de : 1056.⁸⁴ le Conseil Municipal vote pour 1933 les impositions énumérées ci-après :

Ann. 6 3/8
avec le budget
des votes de M. le
P. R.

No du Budget	Objet	Nombre de centimes Votés	Produits	Annuités dues en 1933	
5	Cent centimes sur les contributions foncières a mobiliser	5	2749		
6	Centime de garde-champêtres	17.30	18 290		
7	Assistance aux Vieillards	33.40	35 300		
8	Assistance médicale gratuite	115.	121 536		
9	Assistance aux familles nombreuses	30	317		
10	Assistance aux femmes en couches	1.40	1480		
10 ^{bis}	Centimes pour insuffisance de revenus	247.	261 039		
11	Centimes spéciaux pour chiens, Verisants	0.90	951		
61	Remboursement de l'emprunt de 70.000 ⁺	3.70	3 910	3 954.72	
62	"	19.500	1.10	1 162	1 101.69
63	"	13.600	70	741	768.34
63 ^a	"	200.000	.80	17 755	17 680.74
63 ^b	"	600.000		43 330	43 359.56
63 ^c	"	154 049.04	4.80	10 357	10 290.
63 ^d	"	11 800	70	740	764
63 ^e	"	830.000	50.80	53 687	53 700
63 ^f	"	60.000	3.70	3 910	3 904.30
63 ^g	"	100.000	6.36	6 341	6 341.
				6 731.05	
	Coûtant		584.50	583 595.	

Le Conseil vote en outre 3 journées de prestataires pour les chemins vicinaux & 8 autres sur le principal de la contribution des Patentes.

Monsieur Chiffanie demande s'il n'y aurait pas possibilité de contracter des divers emprunts à un taux inférieur à celui consenti actuellement.

Cette question sera examinée ultérieurement.

Le Crédit Subvention à diverses Sociétés n'est pas modifié quant au montant; la subvention de 1000^f aux mutuels & Reformés est supprimée; elle est reportée à d'autres Sociétés :

- 200^f à chacune des Sociétés suivantes:
 S^{ts} de Sœurs mutuels de Prof. Société S^{ts} La Fraternelle.
 S^{ts} L'Industrielle S^{ts} Le Cour de France.
 100^f à la bibliothèque populaire de P. Bouterau
 100^f à la S^{te} Protection mutuelle des Chins de France & Colonies

Service Vicinal
 Budget
 primitif de 1933.

travaux 515

Monsieur le Maire communique au Conseil le budget primitif de 1933 du Service Vicinal. Le Conseil après en avoir délibéré

Vu la loi du 21 mai 1836

Vu les propositions présentées par M. M. les Ingénieurs du Service Vicinal

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 18 avril 1932

Adopte les propositions de M. M. les Ingénieurs du Service Vicinal relatives aux Contributions pour les chemins de G. & C.

Vote l'inscription au budget de la Commune des recettes & crédits nécessaires pour le Service des chemins vicinaux pendant l'année 1933 le tout conformément aux indications du Service Vicinal

Parait :

Recettes.	Dépenses
147.714 ^f	128.480

Budget des chemins vicinaux reconnus -

Le Conseil vote le budget des chemins ruraux reconnus tel qu'il est présenté par M. l'Ingénieur du Service Vicinal

Recettes	Dépenses
23.794 ⁺	23.794 ⁺

Taxes Municipales.
Renouvellement

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil renouvelle pour 1933 les taxes suivantes :

- 1^o Licence à la charge des commerçants de boissons en détail : 22.50
- 2^o Taxe de : 4% sur les véhicules automobiles, cycles cars, motos

Taxe sur le Colportage.

Le Conseil renouvelle pour 1933 la taxe sur le colportage dont le tarif est fixé comme suit :

- 1^o 1 franc par jour si les objets offerts à la vente sont transportés par voiture automobile ou attelée.
- 2^o 0.50 par jour si les objets sont transportés : soit par baladeuse, soit par brouette, soit à dos d'homme ou à bras.

Cette taxe sera perçue par le garde champêtre de la Commune.

Lotissements.

- 1^o Haut-Morinière
- 2^o La Moterie

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces des projets, donne un avis favorable à ces deux lotissements qui n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part de la Commission des Travaux Publics qui les a examinés sur place.

Demande Reffé

M. le Maire dépose sur le bureau avec plans et appui, une demande de M. Reffé marchand de matériaux à Pont Rousseau, tendant à obtenir l'autorisation de remblayer le chemin latéral à la voie du chemin de fer Nantes-Lezay à l'est de la gare de Pont Rousseau pour lui permettre d'établir 2 embranchements de la ligne Nantes-Pornic & Nantes-Lezay, jusqu'à son chantier de construction en ciment aggloméré. - Le pétitionnaire s'engage à mettre le chemin remblayé en bon état de viabilité et à payer à la Commune de Pornic une redevance pour

occupation de la Voie publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
Vu l'avis de la Commission des Travaux Publics

Décide de donner satisfaction à M^r Keffé à fin de 1500⁺ pour l'indemnité à allouer à la commune pour occupation de la Voie publique

Ouverture de crédit

trans. le 14/11

Le Conseil vote au budget de 1932, l'ouverture d'un crédit de 1500⁺ pour le traitement du cantonnier Gendre, nommé à cette fonction par arrêté municipal du 22 octobre courant avec effet au 1^{er} Novembre 1932. La dite somme de 1500⁺ sera prélevée sur les fonds disponibles de la Commune.

Répartiteurs pour 1933

Liste de présentation

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à vouloir bien conformément à la loi faire des propositions en vue de la nomination des répartiteurs pour 1933

Le Conseil désigne:

1^{re} partie (Répartiteurs titulaires)

- | | | | |
|----|----------------------------------|--------------|-------------|
| 1. | Marchais Jean 1 ^{er} k. | entrepreneur | Bourcy |
| 2. | Hervouet Eugène | propriétaire | Stoullin |
| 3. | Corbiveau Armand | horloger | Haut He |
| 4. | Héraud Louis 1 ^{er} k. | propriétaire | Chakler |
| 5. | Huet Joseph | " | Petit Lande |
| 6. | Jaminé Pierre | Farmer | Carrié |

de la Commune

- | | | | |
|----|---------------------------|--------------|-----------------------|
| 1. | Merlet | propriétaire | Fornières |
| 2. | Cléber 1 ^{er} k. | boucher | Narta P. Clav |
| 3. | Bouhard Emile | propriétaire | Fornières |
| 4. | Corbiveau Armand | " | Puis Chabot-Bouqueman |

hors Commune

2^e partie

Répartiteurs suppléants

- | | | | |
|----|--------------------------------|-----------------|---------------------|
| 1. | Lefort Paul 1 ^{er} k. | employé d'usine | chaussée |
| 2. | Pineau Fernand | propriétaire | Chopella |
| 3. | Hannin Eugène | Inter-chauffeur | Blanche |
| 4. | Corbiveau Lucien | Capitaine | Haut He |
| 5. | Ullivé Gilles | Inter-chauffeur | sur l'île de Bourcy |
| 6. | Derriand Henri | vieux | Morinière |

de la commune

- hors commune
- 1. Dugué Pierre propriétaire Nantes, 24 rue Ferréon
 - 2. Aubin J^{ts} cultivateur Brauceuval - Bois Chabot
 - 3. Fiquereau Pierre - id - Pont St Martin Champanne
 - 4. Lemaclot Elise propriétaire Nantes, rue Franklin

Choix du portrait de M. Lebrun Président de la République

Le Conseil rejette la proposition de M. Maurice porbairistk.

Souscription au monument Aristide Briand à Paris et à Pacy H' Eure.

Le Conseil municipal est prêt à l'autoriser pour élever un monument à M. Briand, mais réserve sa décision pour Nantes, au cas où un monument y serait élevé.

à l'unanimité

Le Conseil vote 500 francs au comité qui préside M. Wolff, Maire de Pacy H' Eure pour l'érection dans cette localité d'un monument à la mémoire d'Aristide Briand.

Chemin de F^{cs} C^{cs} n^{os} 23 Goudronnage.

Monsieur le Maire communique au Conseil la soumission de M. Fleury, Directeur de la compagnie Européenne du gaz, relative à la fourniture de goudron pour le chemin de F^{cs} C^{cs} n^{os} 23, entre la route N^o 23 et la route N^o 27.

travaux

Il donne lecture du rapport de M. L. Tupperieur Subdivisionnaire du F^{cs} Val au sujet de la fourniture dont il s'agit.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte la soumission de M. Fleury et décide que le montant de la dépense qui est de 8400 francs sera prélevé sur le crédit inscrit à l'art 111 du budget additionnel.

Cantonniers Com:

Assurance de la responsabilité civile des Communes.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le Préfet du 15 Octobre courant au sujet de la responsabilité civile de la commune dans les accidents occasionnés aux tiers par les cantonniers,

travaux

accepte les propositions de M. le Préfet et l'autorise à comprendre les cantonniers de la Petite Vicinalité dans la police qui sera confiée à la Compagnie "Le Soleil".

Service d'eau à
Pont-Neuf
Extension

Monsieur le Maire expose l'état des négocia-
tions entre le Service d'eau de la Ville de Nantes, et
les habitants de la rue de la Sèvre au point de vue d'une
canalisation de 100^{mm} à établir dans cette rue sur
une longueur de 195 mètres.

Il rappelle également au Conseil que lui-même
était entré en pourparlers avec ledit Service pour
obtenir une canalisation à diamètre réduit, partant
de la place St Paul allant à l'École publique de
filles. - Les devis se montent respectivement à
24.400⁺ pour la rue de la Sèvre et à 10.000⁺ pour la
place St Paul.

Il ajoute que les propriétaires intéressés de
la rue de la Sèvre ont pris l'engagement, dans le
but de hâter l'installation du service de faire l'avance
à la Ville de Nantes des 24.400⁺ demandés, (dont
12.200⁺ à fonds perdus, avec l'espoir qu'ils seront
remboursés par la commune de ces 12.200 francs
à fonds perdus lorsque elle-ci aura reçu la
subvention de l'Etat.

Le Conseil municipal se déclare disposé à satis-
faire les prêteurs & charge le Maire de faire toutes
démarches nécessaires pour l'installation du dit
service d'eau.

Il accepte aussi de servir aux prêteurs un
intérêt de 4% comme il le fait pour les prêteurs
de la rue Sadi-Carnot pour la somme de
12.200⁺ qui doit être remboursée dans 10 ans.

Le Conseil s'engage à reconnaître l'existence des
canalisations d'eau dans le sol de la voie publique,
et à exonérer la Ville de Nantes de toute responsabilité
du fait de la présence de ces canalisations qui seront
exemptes de toute redevance d'occupation sous quelque
forme que ce soit.

Il autorise M. le Maire à passer avec la Ville de Nantes
et au nom de la Commune de Reze, toutes conventions
utiles.

En outre il charge M. le Maire de faire le nécessaire
auprès de l'autorité supérieure pour obtenir de l'Etat

Service d'eau à
Pont-Neuf
le 31/5/1932

une subvention sur les fonds de pari mutuel.

Les employés comm.
Statut.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Préfet en date du 12 avril 1932 & du rapport de M. Martin, conseiller municipal, modifié comme suit les articles 39-40 & 47 du règlement du personnel municipal établi par le Conseil municipal dans sa séance du 14 février 1932.

Art 39. - Les employés titulaires ou auxiliaires, remplissant les conditions prévues par les articles 1 & 3 de la loi du 5 avril 1928, sont obligatoirement affiliés aux Assurances Sociales pour l'ensemble des risques.

Le montant de la double cotisation prévue par la loi susvisée est réparti :

75% à la charge de la Commune, et 25% à la charge des intéressés.

Art 40. - En cas de maladie, et après 2 ans de service, les employés titulaires auront droit à un congé de maladie de 3 mois à plein traitement. Les trois mois qui suivront seront payés à demi-traitement.

Pendant cette période, la Commune de Préfè sera subrogée de plein droit aux employés assurés pour le recouvrement auprès des Comités d'Assurances Sociales des prestations en argent dues par les dits Comités.

Après l'expiration de cette période de 6 mois, le Conseil municipal délibérera sur la proposition de l'employé décidera s'il y a lieu de lui attribuer une allocation gracieuse & en fixera l'importance.

Les employés qui ne compteront pas deux ans de service & les employés auxiliaires ne pourront prétendre à aucune indemnité de maladie, en dehors des prestations de la législation sur les assurances sociales, et, sauf toutefois décision contraire qui pourrait être prise par le Conseil municipal par mesure de bienveillance dans ces cas exceptionnels.

Art 47. - Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation, sauf en ce qui concerne la fixation des traitements d'après les nouvelles barèmes qui, en tout état de cause, aura son effet le

1^{er} Janvier 1933.

Abattoir intercom-
munal.

Remboursement
de dépenses à la Cre
de
Repe -

Comité Nantes
le 24 1932

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par le Conseil municipal de Nantes dans sa séance du 18 Octobre courant au sujet du remboursement à la commune de Repe d'une somme de 41.300 francs, représentant la moitié des dépenses effectuées par celle-ci dans le Syndicat intercommunal depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution.

Il propose au Conseil municipal, de bien vouloir accepter cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix, dans un esprit de conciliation et pour maintenir les relations cordiales existant entre Nantes & Repe adopte la proposition de M^r le Maire.

Monsieur Chauvray, donne des explications au sujet de l'électrification du moulin Lambert, mais ne peut conclure n'ayant pas le plan en sa possession. Aucune décision n'a été prise.

Emprunt de 100.000
Achat d'un bateau

M^r le Maire expose au Conseil municipal que d'après les chiffres fournis par M^r Dervejan, régisseur du Service des bateaux de Croix-Bernault il y a lieu de prévoir annuellement au budget un déficit d'environ 35.000 francs pour l'exploitation de ce service. Mais après une étude effectuée par ce dernier en faisant l'acquisition d'un nouveau bateau à moteur qui aurait le double avantage de supprimer d'une part la location d'un bateau, et d'autre part deux mécaniciens, soit un bénéfice journalier de 110 francs, ce déficit cesserait d'exister dès la 1^{re} année.

En conséquence le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette solution & demande à M^r le Préfet de bien vouloir autoriser la Commune à contracter un emprunt de 100.000 francs au Crédit Foncier de France.

Cet emprunt sera amortissable en 30 ans à partir
 du ^{25 Janvier} 1er Janvier 1933 au moyen de 30 annuités de 6500
 chacune comprenant l'intérêt au taux de 5.35%
 & la somme nécessaire à l'amortissement.

Le Conseil Municipal s'engage à ne pas effectuer
 de remboursement anticipé pendant les 10 années
 qui suivront le retrait des fonds des Caisses du
 Crédit Foncier.

Pour assurer le paiement des annuités le Conseil
 Municipal vote une imposition extraordinaire de 6
 centimes qui sera mise en recouvrement à partir
 de Janvier 1933.

M. le Maire est prié de faire toute diligence pour
 la réalisation de cet emprunt.

M. le Maire est aussi autorisé à passer tous
 marchés utiles avec les entrepreneurs & fournisseurs
 pour l'acquisition dont il s'agit.

École de Kaym.

Anno 2201

Le Conseil Municipal autorise M. le Receveur
 Municipal, à effectuer le paiement des travaux exécutés
 par l'Entrepreneur de maçonnerie, jusqu'à concurrence
 de la somme inscrite au devis fait : 372.567.⁴/₉₆

Mullier
 Merveaux
 Habine
 Chauveteau
 G. Banger
 L. Bouvier
 L. Bouvier
 Lechevalier
 Billy
 Leclercq
 J. Durieux
 M. Durieux